

Le dossier d'actualité

APRÈS L'EXAMEN DU GRENELLE 2



Éoliennes

Le vent de fronde

Comment éviter la prolifération anarchique des éoliennes ? C'était le but des députés UMP Mais Jean-Louis Borloo promet encore "500 mâts par an". Au moins...

Supercherie, trahison ! La gauche n'a pas de mots assez durs pour critiquer le Grenelle 2, adopté la semaine dernière par l'Assemblée. Le Grenelle 2, c'est le projet de loi "portant engagement national pour l'environnement". Alors qu'en juillet 2009 la précédente loi (Grenelle 1) avait presque fait l'unanimité, les députés se sont cette fois sévèrement affrontés dans l'Hémicycle. La raison de ces empoignades ? Le développement de l'énergie éolienne.

Notre pays compte 2 620 éoliennes qui fournissent 1,6 % de l'électricité consommée en France (4 574 mégawatts). La puissance installée a été multipliée par dix en quatre ans, mais le gouvernement veut encore amplifier cette croissance pour lutter contre l'effet de serre. Comment ? En portant la part des énergies renouvelables à 23 % de notre consommation d'énergie en 2020. Il faudrait alors ériger plus de 600 éoliennes par an pour que le parc français atteigne à cette date un total de 9 000 machines produisant 19 000 mégawatts sur terre et 6 000 en mer.

"Des dégradations durables dans des espaces naturels"

La droite n'est pas hostile aux éoliennes, mais elle veut éviter la dispersion anarchique des aérogénérateurs (leur nom savant) sur le territoire. « *Des situations abusives et regrettables ont parfois abouti à des dégradations durables dans des espaces naturels ou à proximité de sites remarquables* », souligne la mission d'information commune sur l'énergie éolienne dans un rapport rédigé par Franck Reynier, député UMP de la Drôme. De nombreux élus n'hésitent plus à parler de « lynchage territorial » (lire notre reportage page 14).

Certains mâts atteignent 150 mètres de haut. Leur prolifération, prévue par le Grenelle 2, pourrait encore aggraver le mal : « *Si l'on installait 19 000 mégawatts terrestres avec des parcs de deux ou trois éoliennes, on verrait une éolienne de presque n'importe quel point du territoire, tandis que l'on pourrait éviter le mitage en faisant un effort pour les concentrer* », indique Serge Poignant, député de Loire-Atlantique et rapporteur pour avis sur le Grenelle 2.

Les députés UMP ont donc défendu plusieurs dispositions visant à maîtriser l'installation des éoliennes : mise en place de schémas régionaux, instauration d'une distance minimale de 500 mètres entre les lieux d'habitation et les parcs de production éolienne, application aux aérogénérateurs du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), adoption d'un seuil minimum de puissance de 15 mégawatts pour les nouvelles implantations de "fermes éoliennes". Il s'agissait d'établir un cadre juridique « *permettant à la fois de mieux consulter les populations concernées et d'ouvrir à la filière les perspectives d'un développement mieux accepté* ». Mais ces contraintes ont provoqué la colère des promoteurs de l'énergie éolienne, qui ont bataillé dans les couloirs du Palais-Bourbon pour éviter leur adoption (*lire page 12*).

Les intérêts en jeu sont considérables. Afin de favoriser le développement de l'éolien, l'État a mis en place depuis plusieurs années une panoplie de mesures visant à solvabiliser la demande des ménages et des entreprises : crédits d'impôt, prêts à taux zéro ou aidés, subventions et prix garantis aux producteurs, etc. Résultat : la rentabilité économique des activités éoliennes est élevée (« *probablement comprise entre 16 et 20%* » pour un parc fonctionnant plus de 2 600 heures par an, selon la mission parlementaire) alors que le rendement technologique des aérogénérateurs est plutôt médiocre.

« *Si le kilowattheure éolien était payé au service rendu, les éoliennes appartiendraient encore au secteur des énergies futuristes. Mais le Parlement et-ou le gouvernement ont décidé au nom du peuple souverain que le kilowattheure éolien, qui coûte à son fournisseur environ deux fois plus cher qu'il ne rapporte à EDF, serait payé audit fournisseur trois fois plus cher (au moins pendant quelques années). D'où l'énorme pression des candidats producteurs - de plus en plus souvent à capitaux étrangers - qui brûlent de profiter de cette manne...* », analyse Marcel Boiteux, ancien président d'EDF.

C'est ce que confirme Franck Reynier dans son rapport : les promoteurs des activités éoliennes « sont souvent apparus à la mission, du moins en France, comme des intervenants économiques d'une nature plus financière qu'industrielle. À quelques exceptions près, leur qualité d'énergéticien s'est révélée secondaire par rapport à celle de développeur de business plans fondés sur les perspectives de rendements élevés et assurés ».

Les surcoûts sont payés par le consommateur : obligée par l'État à acheter aux producteurs l'électricité provenant des énergies renouvelables, EDF perçoit, en contrepartie, une contribution acquittée par chaque consommateur d'électricité... »

Adopté par la gauche mais confirmé par la droite, ce système est d'autant plus curieux que le principal argument en faveur des énergies renouvelables -la lutte contre l'effet de serre - ne vaut pas pour la France : 10 % seulement de notre électricité est d'origine carbonée. L'essentiel provient du nucléaire (plus de 75 %) et de l'hydraulique (environ 12 %), deux énergies qui n'émettent pas de gaz à effet de serre. Ce qui n'est pas du tout le cas du Danemark, souvent cité comme modèle par les partisans de l'éolien : les aérogénérateurs fournissent à ce petit pays 20 % de son énergie, mais 70 % proviennent de combustibles fossiles.

Des emplois déjà soumis à la délocalisation

Le Syndicat des énergies renouvelables (Ser) et la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (Fieec) font valoir que « *des milliers d'emplois* » sont en jeu : « *10 000 personnes travaillent déjà dans l'industrie éolienne en France. Elles pourraient être 20 000 dans deux ans et 60 000 en 2020, si les engagements du Grenelle de l'environnement sont respectés.* »

Il s'agit pour l'instant d'un pari sur l'avenir, car la croissance du marché français profite surtout aux entreprises étrangères. « Comme l'a indiqué M. Jacques Pallas, maire de Saint-Georges-sur-Arnon, auditionné par la mission au sujet du parc éolien installé dans sa commune, les 19 éoliennes sont arrivées d'Allemagne, sans l'apport d'aucun sous-traitant français, le transporteur lui-même étant allemand ! », lit-on dans le rapport de Franck Reynier. Les entreprises européennes sont elles-mêmes soumises à la concurrence des nouvelles puissances industrielles, comme la Chine. Selon la mission, « *le Danemark doit faire face à un important mouvement de délocalisations* ».

Sous la pression conjuguée des Verts, des industriels et du gouvernement, les députés UMP ont renoncé au seuil minimal de puissance de 15 mégawatts pour les nouveaux parcs éoliens. Mais ils ont tenu bon sur une autre condition : que ces parcs comptent au moins cinq mâts afin d'éviter tout mitage. Un coup d'arrêt à la prolifération anarchique des éoliennes ? Voire... Devant l'Assemblée, Jean-Louis Borloo a fixé comme objectif l'installation de 500 mâts par an. Et « si c'est 600 ou 700, ce sera encore mieux » a-t-il ajouté.

Éoliennes. Comment les industriels défendent leurs intérêts.

La puissance des lobbies

Regroupés au sein du Syndicat des énergies renouvelables (Ser), ils s'appuient sur une nébuleuse d'associations écologistes et de multiples relais politico-médiatiques.



Vu du ciel, tout paraît plus beau. Yann Arthus-Bertrand, photographe engagé et avisé, l'a bien compris. Lors d'une récente émission télévisée, survolant en hélicoptère le Cotentin, il croise par le plus grand des hasards un champ d'aérogénéatrices, grandes marguerites blanches tournant doucement sous un soleil éclatant : « Moi, je trouve ça beau une éolienne ! », lâche-t-il avec attendrissement.

Ces moulins à vent modernes ont de nombreux ambassadeurs, pas forcément liés à l'industrie verte mais simplement séduits par l'image d'Épinal d'une énergie propre et respectueuse de l'environnement. Lors de la soirée des élections régionales, au mois de mars dernier, le seul élément mobile du décor du plateau de France 2 était une éolienne dont les pales surplombaient le clocher d'une église. Quant au jingle d'ouverture de la publicité sur M6, il fait figurer, à côté du logo de la chaîne, une... éolienne !

Lobby ? « *Ce n'est pas sûr, je ne pense même pas qu'il y ait eu besoin de négociations préalables, les éoliennes sont à la mode* », analyse Thierry Costes, qui défendait les intérêts des chasseurs durant les discussions du Grenelle 2. Lui-même lobbyiste déclaré et assumé, il connaît bien la problématique des éoliennes et porte un regard de professionnel de l'influence sur la stratégie employée par le Syndicat des énergies renouvelables ces dernières semaines.

Le 4 mai, le Ser, faisant descendre deux mille salariés dans la rue, brandissait la menace du chômage et jugeait « *éolicides* » certaines dispositions du Grenelle 2, par la voix de son président André Antolini. Une stratégie un peu « *bas de gamme* » pour Thierry Costes : « *Ils ont paniqué, sans raison particulière. Et sans doute péché par excès de confiance. Ils s'imaginaient qu'ils allaient gagner facilement la bataille, continuer à ce qu'on les laisse tout faire sans contrôle. C'est ce qui a engendré cette réaction d'amant déçu, un peu excessive.* »

Président de la commission des affaires économiques à l'Assemblée, Patrick Ollier en est encore choqué : « *Nous avons été harcelés par des milliers d'e-mails, des appels, allant parfois jusqu'à l'insulte, c'est extrêmement scandaleux !* » Les partisans de l'éolien n'ont pas apprécié le rapport de la mission d'information sur l'énergie éolienne, qu'il a présidée. Pourtant, il ne s'agissait pas pour les parlementaires de sacrifier la filière, simplement de la « *réglementer*, continue Patrick Ollier. *Il n'est pas question de sacrifier notre patrimoine paysager à des intérêts financiers qui agissent sous couvert d'écologie* ». Pour Bernard Carayon, député UMP du Tarn et farouche opposant au

développement anarchique de l'éolien, les développements de projets sont dus à une logique. « *purement spéculative* » : « *Nos paysages sont des joyaux. Mettre des éoliennes sur la Montagne Noire, cela équivaut à taguer la cathédrale de Chartres !* »

La stratégie du Ser a tout de même porté ses fruits : « *Nous voulions éviter des implantations anarchiques, conclut Patrick Ollier, et aujourd'hui le Ser admet que les dispositions retenues permettront d'atteindre les objectifs du Grenelle : 500 éoliennes par an, 19 000 MW et 8 000 mâts d'ici à 2020.* » Dans un communiqué du 7 mai, le syndicat a salué les « *avancées en faveur du développement des énergies renouvelables* », tout en soulignant : « *La filière éolienne fait l'objet de dispositions extrêmement dangereuses. Même si elles ne répondent pas à toutes les attentes des professionnels, des avancées significatives ont été obtenues.* » Outre le retrait de la puissance minimale de 15 MW par parc, Jean-Louis Borloo a fait adopter deux amendements « *qui marquent l'engagement du gouvernement de poursuivre le développement de cette filière malgré les attaques dont elle a fait l'objet* ».

L'influence d'André Antolini ne date pas d'hier. La vocation du Ser est de promouvoir les intérêts des industriels et des énergies renouvelables auprès des pouvoirs publics. Il regroupe 400 entreprises, dont 230 au sein de France énergie éolienne (FEE), à la tête de laquelle se trouve Nicolas Wolff, lui-même directeur général de Vestas France, filiale du géant danois. André Antolini est président du Ser depuis 1997, après avoir été durant plusieurs années celui de la Fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC).

Son intérêt pour l'énergie électrique remonte au début des années 1990. Il a été directeur général délégué de SIIF Énergies, qui deviendra en 2004 EDF Énergies nouvelles. Cette entreprise, créée en 1991 par Paris Mouratoglou, a commencé par développer des centrales thermiques et hydroélectriques avant de se tourner vers les énergies renouvelables en 1998, et de réaliser ses premiers investissements dans l'éolien en 1999. En 2000, EDF rentre dans le groupe à hauteur de 35 %, puis 50 % en 2002. C'est à partir de 2001, année où l'avantageux prix de rachat de l'électricité éolienne est fixé, que SIIF décide de se centrer prioritairement sur l'éolien. Antolini quitte l'entreprise en 2005.

Les industriels défendus par Corinne Lepage, avocate, politique et lobbyiste

La filière peut lui dire merci. Ce sont Yves Cochet et Dominique Voynet, ministres de l'Environnement du gouvernement Jospin en 2000, qui proposèrent, les premiers, ce système de subvention. Mais c'est André Antolini, au cours de négociations serrées avec la Digeo (Direction du gaz, de l'électricité et du charbon), dépendant du secrétariat d'État à l'Industrie, qui obtiendra, en 2001, les ultimes mesures qui ont fait de la filière éolienne un business aussi rentable.

Lors du Grenelle 1, André Antolini était omniprésent aux côtés de Jean Louis Borloo. Bien en vue au ministère de l'Environnement, le Ser sait aussi s'appuyer sur un certain nombre d'associations de préservation de l'environnement. Greenpeace, le Réseau action climat, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ou France nature environnement (FNE) figuraient aux côtés de la CFDT, sur l'annonce publiée dans les pages du Monde et du Figaro durant les négociations du Grenelle 2, et appelant à la défense d'une énergie « *créatrice d'emplois* » : 60 000 en 2020 selon une étude commandée à Capgemini. Une étude qui repose sur l'audit d'entreprises françaises qui n'ont pas encore investi dans le secteur et qui, pourquoi pas, seraient intéressées... Pour leur défense, les industriels de l'éolien peuvent compter, entre autres, sur le cabinet Huglo-Lepage. L'avocate Corinne Lepage défend donc les promoteurs éoliens contre les municipalités et les particuliers qui n'ont pas toujours envie d'avoir cinq éoliennes devant leur fenêtre. Et la femme politique, présidente de Cap 21, en fait la promotion dans les médias. Quant à Arnaud Gossement, avocat dans ce même cabinet et spécialiste du droit de l'environnement, il était encore il y a peu porte-parole de France nature environnement. Il ne l'est plus. Ça commençait à se voir... VLADIMIR DE GMELINE

Des pales sur le chemin de Saint-Jacques

Jusqu'alors à l'écart des projets d'implantation de parcs éoliens, le nord de la Nièvre fait l'objet d'une surenchère des opérateurs.

Qui ne se souvient de cette affiche ? Elle fut, sans nul doute, l'un des meilleurs atouts de la campagne électorale du premier secrétaire du parti socialiste en 1981. Un paysage champêtre nimbé de brume, un village paisible blotti autour de son église, sur lequel se détachait, au premier plan, le visage de sphinx de François Mitterrand assorti de ce slogan appelé à faire date, "*La force tranquille*". Ce village anonyme se situait dans la Nièvre, non loin de Château-Chinon où, du balcon de l'Hôtel du Vieux Morvan, l'inamovible député du département prononça ses premiers mots de président. La Nièvre, François Mitterrand en connaissait tous les villages, il en avait parcouru tous les chemins, et en célébrait, avec un lyrisme plus lamartinien que jaurésien, l'immuable beauté champêtre, les horizons lointains et jusqu'alors impollués. « *Je ne veux pas y voir une cheminée d'usine !* », aurait tranché le familier des terrasses de Vézelay, dont on peut se demander quelle eût été sa réaction devant un horizon jalonné d'aérogénérateurs de 150 mètres de haut.

De fait, le patrimoine paysager, architectural et historique du Nivernais est demeuré intact à ce jour, à telle enseigne que le lecteur du *Journal* de Jules Renard - dont on commémore cette année le centenaire de la mort peut aisément reconnaître, de la colline du Mont-Sabot et des rives de l'Yonne aux ruelles de Tannay, les paysages et les lieux qu'il décrivit. Les paysages, cependant, pas plus que la forme d'une ville, ne sont immuables et leur valeur, séculaire sinon millénaire, n'est nullement "durable". Particulièrement lorsque de puissants intérêts financiers et que de fructueuses perspectives de spéculation sont en jeu et s'avancent sous couvert de "intérêt général", des énergies renouvelables et du "progrès".

Jusqu'à présent la Bourgogne (un seul parc éolien en Côte-d'Or), avec la Provence-Côte d'Azur et la Corse, avaient été en grande partie préservées des ZDE, ces zones de développement éolien qui ont proliféré depuis cinq ans dans nombre de régions françaises mais dont l'essor anarchique commence à susciter de la part des populations, à l'insu desquelles les projets d'implantation se développent jusqu'aux demandes de permis de construire, de vives oppositions. Contre ces modernes moulins à vent, dont la contribution à la baisse de CO2 et la rentabilité énergétique sont pour le moins sujettes à controverse, des "vents de colère" ou des "vents de sagesse" se lèvent de plus en plus. De sorte que les promoteurs se tournent vers les régions encore vierges de ZDE, même lorsque le potentiel éolien y est faible. Tel est le cas de la Nièvre, et notamment au nord du département où les élus et les agriculteurs font l'objet de démarchages incessants et concurrentiels de la part des promoteurs, développeurs, et autres bureaux d'études, qui leur font miroiter pour les communes une manne financière et des promesses d'emplois aussi inespérées qu'incertaines.

Que des maires ou des présidents de communautés de communes d'un département pauvre en ressources, et dont la plupart des indicateurs (économiques et sociaux) sont au rouge, cherchent de nouvelles sources de revenus et d'emplois, rien de plus légitime. Et quand les Saint Jean Bouche-d'Or mandatés par les promoteurs ou les opérateurs leur font valoir que l'on peut faire de l'or avec du vent, comment ne leur prêteraient-ils pas une oreille attentive sinon complaisante ?

D'autant que l'énergie éolienne est parée de tous les prestiges : elle est propre, elle est renouvelable, elle est naturelle, elle est gratuite, elle est célébrée et prônée par ces grandes consciences écologiques que sont Yann Arthus-Bertrand et Nicolas Hulot, qui se gardent bien d'en exposer les nuisances. Et, surtout, elle "rapporte gros". Non pas aux consommateurs et aux populations locales qui, par le truchement de la CSPE (contribution au service public de l'électricité) sur leur facture EDF, en sont les payeurs, mais (peu) aux communes, davantage aux propriétaires de terrains sur lesquels les aérogénérateurs sont implantés, et beaucoup à la filière de l'éolien qui bénéficie d'un tarif de rachat par EDF trois fois supérieur au prix du kilowattheure, de privilèges fiscaux exorbitants, et de subventions européennes élevées, partant, d'un remarquable effet d'aubaine. Si le coût d'installation d'une éolienne est estimé entre 1,2 et 3 millions d'euros selon sa puissance, sa rentabilisation est assurée entre trois et cinq ans, avec un taux de rentabilité annuel varierait entre 8 et 20 %.

Des démarchages menés en toute opacité

Cette manne énergétique constitue donc au premier chef une manne financière, et l'on peut même évoquer une "bulle spéculative". Dans ces conditions rien de surprenant si l'on assiste à une surenchère des industriels et des développeurs auprès des maires de la Nièvre, d'autant que le département voisin de l'Yonne s'est signalé récemment par l'opposition résolue à plusieurs projets éoliens, l'attitude d'Henri de Raincourt (ancien président du conseil général) sur le sujet différant radicalement de celle de François Patriat, président du conseil régional de Bourgogne, qui soutient avec ardeur l'implantation de ZDE dans l'ensemble de la région.

Avec la discrétion qui caractérise leurs approches, deux opérateurs, Opale et Eole-Res, ont ainsi démarché au début de 2008 les communautés de commune du Val-de-Beuvron et de la Fleur-du-Nivernais pour des projets de parc éolien de respectivement 12 et 15 mâts. D'autres projets, soumis par un opérateur portugais, sont à l'étude sur les communes de Metz-le-Comte et de Vignol. En tout, entre Corbigny et Clamecy 6 à 7 zones potentielles seraient susceptibles d'accueillir plusieurs dizaines d'aérogénérateurs, car, selon le représentant de la société Opale, le potentiel de la région est sous-estimé par l'atlas éolien de la Bourgogne. À quelques exceptions près, les maires ou les présidents de communautés de communes ont répondu favorablement aux propositions des opérateurs et signé une promesse de bail. Derniers informés, les riverains commencent à se poser des questions sur les raisons d'être de ces projets dans une région dont l'environnement naturel architectural et historique représente un patrimoine intact et, *via* le tourisme, l'une des rares sources de revenus en dehors de l'agriculture.

Tout récemment fondée, l'ADDHN (Association de développement durable du Haut Nivernais), qui ne se veut pas hostile à l'énergie éolienne en général mais préconise l'exploration d'autres sources d'énergie renouvelables comme la biomasse, la géothermie et la micro hydraulique, s'est livrée à une enquête de terrain. Nécessité d'un supplément énergétique? À court et à long terme ces territoires ne présentent aucun risque de coupure électrique, et les besoins en énergie du département sont largement assurés par les centrales nucléaires proches de Neuvy et de Troyes.

L'électricité produite serait donc destinée à la revente hors du territoire, voire à l'étranger. Contribution à la baisse de CO2 ? La Nièvre est l'un des départements les plus boisés de France, or les projets d'implantation des parcs éoliens, sur des crêtes boisées, entraîneraient d'irréversibles déforestations, ruinant ainsi l'apport de la région à la diminution des gaz à effet de serre. Respect des riverains ? Non seulement, ils n'ont pas été informés, mais la distance minimale avec les habitations, fixée par la loi à 500 mètres, alors que l'Académie de médecine préconise une distance d'au moins 1 500 mètres, ne les préserve pas des nuisances sonores et des atteintes à la santé. Sans compter la perte de valeur des habitations "bénéficiant" de la visibilité sur les éoliennes (une décote variant entre 20 et 40 % de la valeur du bien). Respect de la faune ? L'atlas éolien de Bourgogne montre que les sites d'implantation prévus se situent sur un couloir de migration d'oiseaux et de chauve-souris, espèces protégées. Respect du patrimoine ? Dans l'espace de la ZDE en projet plus d'une vingtaine de sites ou de monuments inscrits, classés ou protégés seraient affectés par une covisibilité avec les éoliennes. À commencer par le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, de Vézelay à Varzy, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1998... En raison de la présence d'un couloir aérien militaire entre Asnan et Brinon-sur-Beuvron, les projets d'installation de la société Opale sur cette zone paraissent sérieusement compromis. À Taconnay, le propriétaire des bois, Mathieu d'H., sur lesquels un parc éolien était en projet, a refusé l'installation. À Grenois, l'opposition des habitants a incité le maire à programmer un référendum local. Restent les zones de la communauté de communes de la Fleur-du-Nivernais, de part et d'autre de l'Yonne. Le 24 avril dernier, une réunion d'information, animée par l'ADDHN, se tenait à Tannay, à laquelle n'assistait pas le maire, Philippe Nolot, chaud partisan du projet de ZDE. Deux cents personnes s'étaient déplacées, désireuses d'en savoir plus sur l'avenir de leur région, et manifestement retournées par les arguments des orateurs. À l'issue de la réunion, un écologiste convaincu, Philipp L., étranger venu s'installer il y a trente ans dans la région «pour faire l'expérience d'une France intacte et profonde, marquée par une cohabitation harmonieuse de l'homme avec la faune et la nature », confiait son opposition déterminée aux projets d'Opale et Eole-Res et en appelait à la responsabilité des maires, « *non seulement dans l'intérêt des habitants actuels, mais pour les générations futures. Car, comme le dit un proverbe africain : Nous n'héritons pas de la terre, nous l'empruntons à nos enfants...* »

JULIEN VALSERRE